

Le trait d'union des Pâquerettes



Rédaction et mise en page :
Gilles Saint-Etienne



Place des Marguerites

SOMMAIRE DU N° 14 - AVRIL 2020

- Le confinement
- Nouvelles de nos espaces verts
- Guide «*plantons local IDF*»
- Communication de l'ASEC
- Plan fibre optique
- Vos questions, nos réponses
- Le travail du bureau
- Demandes de travaux
- Aful - Cotisation 2020
- Mairie de Mennecy
- Nouvelles en bref
- La page humour

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS



Vous êtes solidaires de toutes les personnes qui se battent pour nous contre le Covid-19 entre autres des personnels soignants qui sauvent des vies tous les jours ?

La première façon de les remercier est de respecter les consignes de confinement afin de ne pas venir grossir le nombre des personnes hospitalisées.

Il semble que l'on soit tout juste en train d'atteindre le plateau de l'épidémie. Le confinement est au minimum prévu jusqu'au 11 mai. Il faut tenir bon malgré le temps estival que nous connaissons actuellement.

Abattage d'arbres morts et/ou dangereux

En 2020, il a été abattu trois conifères et un érable dans les espaces verts plus un autre conifère sur le talus de la route de Chevannes. Celui-ci, qui est tombé lors de la deuxième tempête, a été coupé gratuitement par un propriétaire de la place des Anémones. Nous le remercions vivement pour son dévouement.

Suite à la tempête du 8 février, six Prunus bordant l'allée vers l'école des Myrtilles ont également été coupés pour assurer la sécurité de nos enfants.

Des branches cassées ont été ramassées.

Toujours pour cette année et toujours pour des raisons de sécurité le long de la piste cyclable, nous devons encore abattre six sapins et un Leylandii sur le talus de la route de Chevannes.

Le budget 2020 sera donc dépassé de 240 €.

Travaux place des Anémones

Les travaux prévus se feront en décembre 2020 sur le budget 2021 car on ne peut plus planter maintenant à cause des risques de sécheresse.



Les Prunus cassés



Abdenmour en plein travail

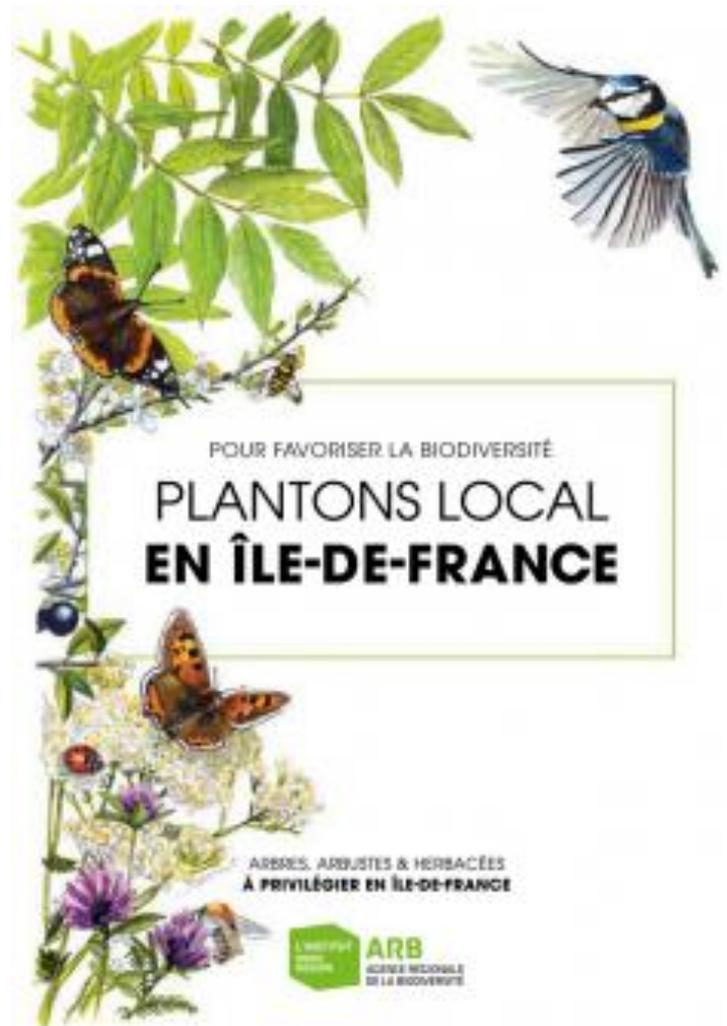
Sur cette photo, un des responsables des espaces verts du bureau de l'Aful est en train de débiter lui-même un arbre coupé pour éviter des frais supplémentaires.
Merci à lui.

Guide : plantons local en Île-de-France

L'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France a mis sur son site ce guide.

Que vous soyez paysagiste, concepteur, jardinier professionnel ou amateur, une collectivité ou une entreprise, ce guide a pour but de vous aider dans la conception de milieux naturels. Vous y trouverez les espèces les mieux adaptées aux conditions environnementales de la région Île-de-France pour créer des prairies, haies, bosquets, boisements... et pour végétaliser les murs et toitures.

Ce guide a été élaboré pour augmenter significativement la proportion de plantes indigènes sur les espaces publics mais également sur les espaces parapublics et privés. Il vise à préserver la diversité biologique en limitant l'utilisation d'espèces non adaptées ou exotiques.



Le guide propose une palette végétale

- favorable aux interactions avec la faune : plantes hôtes pour les larves et chenilles, aux fleurs attractives pour les adultes (papillons, syrphes, bourdons, abeilles...), aux fruits savoureux pour les oiseaux et mammifères, etc. ;
- adaptée au climat, aux sols naturels ou remaniés de la région ainsi qu'à la gestion humaine ;

Ce guide ne porte pas sur la gestion et les usages des sites proprement dit mais sur le choix des végétaux.

https://www.arb-idf.fr/sites/arb-idf/files/document/ressources/arb-idf_-_plantons_local_en_idf_-_web-bd.pdf



Voici une communication de l'ASEC
(association Menneçoise de protection de l'environnement et du cadre de vie) :

«Beau projet d'aménagement de l'ancien site de la DGAC à Chevannes :

Nous vous avons déjà parlé de ce projet lors de notre dernière Assemblée Générale, mais c'est maintenant officiel. L'association « Terre de Liens », auprès de laquelle nous sommes

adhérents actifs, vient d'acheter 70 hectares de ce site qui en comprend 100. Toutes les activités agricoles répondront aux cahiers des charges de l'agriculture biologique. Il y aura une activité de maraichage, deux éleveurs caprins, un éleveur porcin en extensif . Nous continuerons à vous informer à propos de ces aménagements écologiques de grande importance pour notre voisinage.»

<https://asec91.jimdofree.com/>

Plans fibre optique

Si les prestataires venant effectuer un raccordement fibre chez vous ne trouvent pas votre boîte de raccordement, ils peuvent demander à un membre du bureau de leur montrer le plan.

Vos questions, nos réponses

Votre question :

J'habite une maison Orville. Je désire supprimer le muret qui est en façade de la maison pour le remplacer par une barrière en bois. Est-ce que j'en ai le droit ?



Notre réponse :

L'ouvrage réalisé en façade des pavillons type Orville (muret en pierre) a été livré avec la maison et fait partie intégrante de son aspect extérieur.

Vous ne pouvez donc pas le supprimer pour le remplacer par autre chose.

De plus, les maisons Orville étant mitoyennes, il n'y aurait plus l'harmonie visuelle souhaitée par l'architecte.

Le travail du bureau

Lors des Assemblées Générales de l'Aful, nous vous expliquons régulièrement la méthode de travail du bureau afin de maintenir au mieux notre cadre de vie ainsi que l'esprit des maisons Levitt.

Il y a trois leviers sur lesquels le bureau a choisi d'agir depuis plusieurs années.

- Les personnes qui arrivent font souvent des travaux pour remettre le pavillon à leur goût. Ces travaux doivent alors impérativement respecter le règlement.
- De même, si vous êtes là depuis longtemps et que vous entreprenez des travaux, vous devez toujours profiter de ces rénovations pour vous mettre en conformité si ce n'est pas le cas.
- Le 3^{ème} point se passe chez le notaire quand vous voulez vendre votre pavillon. Si votre propriété n'est pas conforme au règlement au moment de la vente, le bureau fait faire un devis pour remise à niveau et cette somme est mise de côté chez le notaire. Libre à vous de faire alors les travaux nécessaires avant la cession sinon cette somme sera déduite du montant de la vente.

Information

Pendant cette longue période de confinement, le bureau de l'Aful n'est pas en stand-by.

Les réunions continuent d'avoir lieu par visioconférence afin d'assurer le suivi des dossiers.

N'hésitez pas à consulter notre site internet qui est régulièrement mis à jour.
<http://www.paquerettes.fr/>

Voici en photo une illustration du troisième point .



Pourquoi ne pas profiter de la période de confinement ?

Vous avez un futur projet d'aménagement de vos extérieurs ? Pour les travaux ne nécessitant pas le passage d'une entreprise, pourquoi ne pas profiter de cette période pour nous envoyer vos demandes d'autorisation par mail (aful.paquerettes@gmail.com).

Vous nous faites un descriptif avec si nécessaire schéma, plan, photos, ... de ce que vous voulez réaliser afin que l'on puisse en discuter en réunion (par visioconférence) et ainsi vous donner l'autorisation nécessaire pour débiter les travaux dès que cela sera possible.

Pour rappel, pour toute modification des aspects extérieurs, il faut consulter les règlements (Aful et PLU de Mennecy) disponibles sur notre site internet et demander l'autorisation de l'Aful **avant d'engager les travaux**.

- Pour la maison, cela concerne :
toiture, fenêtres de toit, ravalement, volets, porte d'entrée, porte de garage, véranda, pergola, panneaux solaires.
- Pour le jardin :
murets, clôtures, portillons, grillage, abris de jardin, bûchers, barbecues, piscine.

Date limite dépassée

Une soixantaine de propriétaires n'ont toujours pas payé la cotisation Aful d'un montant de 165 €. La date limite de paiement était fixée au 12 avril. Nous conseillons à ces personnes de le faire rapidement avant que l'on entame l'envoi des rappels avec risque de paiement de pénalités de retard.

Si vous le désirez, il vous est possible de faire un virement. Dans ce cas, merci d'envoyer un mail à l'Aful des Pâquerettes afin que l'on vous retourne un RIB.

Mairie de Mennecy

Intervention de Monsieur le Maire

Le maire de Mennecy fait régulièrement un point sur la situation de la ville face au confinement.

Vous pouvez retrouver sa dernière intervention en date du 10 avril en cliquant sur <https://www.facebook.com/watch/?v=647122939461011>

Déchets verts

Dans son dernier point, M. le Maire indique que nous pouvons obtenir des sacs de déchets verts qui seront livrés par les services municipaux au domicile des personnes intéressées en envoyant un courriel à sacs.dechetsverts@mennecy.fr

→ COVID-19

Attestation de déplacement

Un dispositif de création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est désormais disponible, en complément du dispositif papier toujours valide.

Après avoir rempli les informations sur un formulaire en ligne, un fichier .PDF est généré apposé d'un QR Code comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document. Ce fichier doit être présenté lors du contrôle sur smartphone ou tablette. Ce service est accessible sur tout type de terminal mobile au travers d'un navigateur. Il a été conçu pour être facilement utilisable par les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, aucune donnée personnelle n'est collectée. Et aucun fichier n'est constitué.

L'attestation papier ainsi que l'attestation numérique sont disponibles sur le site du ministère de l'Intérieur.

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Une cabine de télémedecine à Mennecy

Dans le cadre de l'organisation de la prise en charge ambulatoire des patients en plein contexte Covid-19, la ville de Mennecy a mis en place une Consult Station® H4D dans les locaux de la mairie annexe Monique Saillet. Ce dispositif vise à maintenir l'accès à la médecine de ville pour les habitants, en assurant à la fois leur protection et celle du personnel soignant.

Pour accéder au service, il vous suffit de contacter la coordination médicale H4D au **01.70.81.49.46**. Après quelques questions pour déterminer votre état de santé et si vous ne présentez pas de symptômes liés au coronavirus, la secrétaire médicale, soumise au secret médical, vous programmera alors un rendez-vous dans la cabine de télémedecine H4D pour bénéficier d'une téléconsultation avec un médecin généraliste à distance.

La cabine de téléconsultation est située en mairie annexe Monique Saillet, 65 boulevard Charles de Gaulle. Ce service est accessible aux personnes majeures et aux mineurs de plus de 14 ans accompagnés d'un représentant légal. Le dispositif n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce dispositif, financé à hauteur de 20 % par la Région Ile-de-France, vise à maintenir l'accès à la médecine de ville pour les habitants, en assurant à la fois leur protection et celle du personnel soignant. La cabine Consult Station® permet aux citoyens de consulter à distance des médecins généralistes dans les mêmes conditions qu'une consultation en présentiel.

→ COVID-19

Soutien psychologique en Essonne

Les associations Tempo et Médiavipp 91 proposent aux essonniens un service d'écoute et de soutien psychologique dans ce contexte de crise sanitaire et cette période de confinement.

Ces deux associations soutiennent les personnes fragilisées par cette épidémie et les effets qu'elle entraîne en répondant à la détresse psychique et au besoin d'écoute de la population. Plus d'une dizaine de psychologues sont mobilisés, répartis sur des créneaux dédiés, pour offrir écoute et soutien au niveau départemental.

Joindre les psychologues au 0805 030 091 (numéro vert gratuit)

Du lundi au samedi de 10h à 18h.

Soutien scolaire en ligne et crédit d'impôts

Le soutien scolaire à domicile ouvre droit à un crédit d'impôts.

Dans les circonstances particulières de la crise sanitaire actuelle, le gouvernement a décidé de maintenir le bénéfice du crédit d'impôt lorsque la prestation de soutien scolaire est réalisée **à distance**. L'avantage fiscal de 50% de la somme dépensée sera maintenu pendant la période de confinement consacrée à lutter contre la propagation du COVID-19 et pendant laquelle les déplacements sont limités.

Apprentissage scolaire en ligne

Pendant le confinement, l'offre «*Maxicours.com*» apporte son soutien aux élèves et à leurs familles en ouvrant gratuitement l'accès pendant les heures de cours (de 9h à 17h) à tous les contenus, toutes les matières du programme scolaire du CP à la Terminale. Pour accéder à l'offre, allez sur la page dédiée et inscrivez-vous ensuite gratuitement en entrant votre nom, prénom, e-mail.

<https://www.maxicours.com/se/entraide-covid19>

Apprentissage du code de la route en ligne

Le site «*En Voiture Simone*» offre son contenu de formation au code de la route à distance. L'offre proposée est gratuite pendant la durée de l'épidémie.

140 fiches de cours, 1600 questions et 45 séries conformes à l'examen 2020

- Formation intégralement en ligne
- Mode chronométré comme à l'examen
- Des statistiques de suivi détaillées pour visualiser votre progression

Connectez-vous sur ce site ou téléchargez l'application mobile «*En Voiture Simone*».

<https://www.envoituresimone.com/code-de-la-route-gratuit>

→ COVID-19

Délivrance de médicaments avec une ordonnance périmée

Afin de limiter les déplacements chez le médecin, le gouvernement a autorisé les pharmacies à renouveler les médicaments pour les personnes suivant un traitement de **maladie chronique** jusqu'au 31 mai 2020. Pour cela, elles doivent présenter une ordonnance **renouvelable**, mais peu importe que celle-ci soit expirée. Les médicaments dispensés, même avec une ordonnance périmée, sont pris en charge par les organismes d'assurance maladie, dans les conditions classiques, sous réserve que ces médicaments soient inscrits sur la liste des spécialités remboursables.

→ Automobile

Validité des contrôles techniques

Si les centres de contrôle technique figurent parmi les commerces pouvant rester ouverts, de nombreux établissements ont pris la décision de fermer leurs portes, pour protéger leurs salariés du coronavirus.

Afin de concilier les enjeux de sécurité routière et les besoins de circulation, le gouvernement a annoncé qu'une tolérance de trois mois est accordée pour les délais du contrôle technique et des contre-visites des véhicules légers dont la date de contrôle tombe pendant le confinement. Ainsi, à compter de la date de fin de validité inscrite sur la vignette verte apposée sur son pare-brise, le détenteur d'un véhicule dispose de 3 mois supplémentaires pour passer le contrôle technique.

Un autotest pour ceux qui pensent avoir les symptômes du Covid-19

Le ministère de la Santé a validé un test gratuit codéveloppé par l'Institut Pasteur et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), qui permet d'orienter, via des outils numériques, les personnes pensant présenter les symptômes du coronavirus (Covid-19).

Pour utiliser le test, il faut se connecter sur le site maladiecoronavirus.fr et répondre à 23 questions sur son état de santé (température corporelle, la présence de toux, perte du goût ou d'odorat, etc.). Une fois l'ensemble du questionnaire rempli, le site indique si les symptômes de l'internaute nécessitent une prise en charge rapide (appel médecin traitant, appel SAMU au 15 etc.). Il est possible de refaire le test si l'état de la personne concernée évolue dans les heures ou les jours qui suivent.

Le site précise toutefois que les informations qu'il contient ne constituent en aucun cas un avis, une recommandation, un examen, un diagnostic, une prescription, ou tout autre acte de nature médicale notamment établi ou réalisé par un médecin ou un pharmacien. L'utilisation du portail ne remplace donc pas le conseil dispensé par un médecin, un pharmacien ou tout autre professionnel de santé compétent.

<https://maladiecoronavirus.fr/se-tester>

→ COVID-19

Mal aux dents, problème de prothèse

Les dentistes limitent l'ouverture de leurs cabinets au public pendant le confinement. Les soins d'urgence dentaires continuent à être assurés, mais sur rendez-vous. En cas de problèmes tels que des douleurs dentaires ou une prothèse qui se casse, les patients doivent contacter leur chirurgien-dentiste.

Si ce professionnel ne peut pas les prendre, il est désormais possible de composer le 09 705 00 205, un numéro d'appel national mis en service par le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes. Il n'y a pas de réponse, le patient devra saisir les chiffres de son département pour un renvoi d'appel.

→ Consommation

Mangez bien, mangez Essonnien !

En cette période de crise sanitaire inédite, les agriculteurs essonniers ont décidé de rester ouverts voire d'élargir leurs horaires pour vous approvisionner en produits locaux frais. Ils vous accueillent près de chez vous et en toute sécurité dans leur ferme ou leur boutique.

58 producteurs essonniers sont répertoriés sur le site :

<http://www.essonetourisme.com/made-in-essonne/producteurs-locaux/>

→ Maintien à domicile

La téléassistance évolue en Essonne

Depuis plus de 30 ans, grâce à la téléassistance, le département accompagne les personnes fragilisées par l'âge ou le handicap et leur permet de vivre chez elles plus longtemps et en toute sécurité.

Aujourd'hui, ce service devient gratuit dans sa prestation de base et propose de nouvelles options innovantes.

<http://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/lactualite-sante-social/news/la-teleassistance-evolue-en-essonne/>

→ Santé

Un bilan de prévention gratuit pour tous

Il est possible de bénéficier gratuitement, et au cours d'un même rendez-vous, de multiples examens de santé. De nombreux assurés, ainsi que leurs ayants droit, peuvent y prétendre.

Il suffit d'en faire la demande.

<https://www.ameli.fr/essonne/assure/sante/themes/diabete-suivi/lexamen-de-prevention-en-sante-un-bilan-gratuit-pour-tous-0>

Médecin traitant

Votre médecin traitant part exercer ailleurs ?

Pour ne pas être pénalisé sur les tarifs de remboursement, il faut signaler à votre caisse d'assurance maladie que vous recherchez un médecin traitant, sans succès. Cela vous permettra d'être remboursé de votre consultation à 70 % par la Sécurité Sociale et le reste par votre mutuelle.

Adressez un courrier sur papier libre au médiateur de votre caisse d'assurance maladie dont vous dépendez, expliquant les problèmes que vous rencontrez. Joignez à votre lettre le questionnaire «difficultés d'accès à un médecin traitant», rempli (à télécharger sur ameli.fr). Le médiateur peut également vous aider à trouver un praticien.

→ COVID-19

S'inscrire en mairie pour une demande de masques

Envoyer un mail à masques@mennecy.fr en indiquant :

nom, prénom, adresse, téléphone, date de naissance pour chaque personne vivant à cette même adresse. La distribution se fera à domicile et sur certains critères. Les plus de 60 ans et les personnes à pathologie particulière seront servis en priorité.

→ Immobilier

Estimez la valeur d'un bien immobilier avec l'application

«Demande de valeur foncière»

Vous souhaitez connaître le prix de vente d'un logement ou d'un terrain près de chez vous

ou n'importe où en France ? Avec l'application gratuite

«Demande de valeur foncière» (DVF), vous pouvez consulter l'intégralité des données foncières **sur les 5 dernières années !**

Un service rapide, gratuit et ouvert à tous.

Jusqu'à présent les particuliers pouvaient consulter les données leur permettant d'estimer, notamment, la valeur d'un bien immobilier grâce au service en ligne Patrim. Mais ces données étaient uniquement accessibles aux contribuables depuis leur espace authentifié sur impots.gouv.fr, de manière limitée (50 recherches sur 3 mois) et pour une utilisation fiscale.

C'est pourquoi, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), en partenariat avec Etalab, a développé l'application gratuite «Demande de valeur foncière (DVF)», pour permettre aux particuliers d'avoir accès à ces données de façon plus rapide et efficace.

Concrètement cette base met à disposition de tous, l'ensemble des informations détenues

par l'administration fiscale en matière de foncier, notamment :

- le prix de vente et la date de transaction d'un bien bâti (appartements et maisons) ou non bâti (parcelles et exploitations)
- le descriptif du bien : type de bien, nombre de pièces, surface
- la localisation, grâce à une interface géolocalisée.

<https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>

Achat et vente d'un bien

Un décret a été pris pour permettre aux officiers publics d'établir des actes notariés, avec

une signature recueillie à distance, jusqu'au 24 juin 2020. Il s'agit d'une mesure

temporaire prise dans le cadre du confinement pour

permettre aux notaires de signer les ventes immobilières, mais aussi de

formaliser tous les autres actes authentiques.

Découvrez la nouvelle version du site Géofoncier

L'ordre des géomètres-experts a mis en ligne une nouvelle version de son site *Géofoncier*

qui permet de consulter les documents d'arpentage, le cadastre, les plans et documents d'urbanisme. Ce portail donne accès aux valeurs foncières mises à jour régulièrement grâce aux données de la DGFiP.

<https://www.geofoncier.fr/>

→ Impôts

Les dates de déclaration de revenus ont été reportées

Afin de tenir compte de la crise sanitaire que traverse actuellement le pays et du confinement, l'ouverture du service de télédéclaration des revenus, initialement prévue pour le 9 avril, vient d'être repoussée au **20 avril 2020**.

Pour tous les départements, de nouvelles dates-limites de dépôt des déclarations de revenus ont été fixées. Pour le département 91 la date limite est fixée au jeudi **11 juin 2020** à 23:59. Depuis 2019, la télédéclaration sur internet est obligatoire, mais les personnes qui ne disposent pas d'internet ou ne sont pas en mesure de déclarer en ligne (personnes âgées, éloignement...) bénéficient d'une tolérance pour

effectuer leur déclaration sur papier, la date limite est alors fixée au **12 juin 2020** à 23:59, y compris pour les résidents français à l'étranger.

Lancement de la déclaration automatique

Les foyers fiscaux qui ont été imposés, l'an dernier, uniquement sur la base des revenus préremplis par l'administration et qui n'ont signalé aucun changement de situation (adresse, situation de famille ou création d'un compte de prélèvement à la source) se voient désormais proposer une déclaration des revenus dite «automatique». Les personnes doivent vérifier dans leur espace particulier du site des impôts l'ensemble des informations connues de l'administration fiscale sur leur situation. Si aucune

modification ne doit être apportée, leur déclaration de revenus sera automatiquement validée. Ceux qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration préremplie sur papier. En cas de difficultés pour s'acquitter du montant de leurs impôts et taxes, les contribuables peuvent demander des aménagements au fisc.

Montant de retraite imposable

Les retraités peuvent d'ores et déjà vérifier le montant de leurs pensions transmis par l'assurance retraite à l'administration fiscale directement sur le site internet de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

→ Informatique

Mots de passe

Vous devez créer un mot de passe et vous n'êtes pas vraiment inspiré ?

Rendez-vous sur la page <https://www.motdepasse.xyz/>. Définissez les paramètres qui vous conviennent (avec des chiffres, des lettres majuscules, des lettres minuscules, des caractères spéciaux, un nombre de caractères et le nombre de mots de passe à créer. Cliquez sur créer votre mot de passe

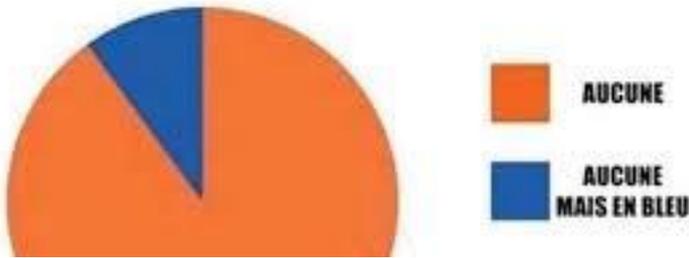
L'un des meilleurs mots de passe en ligne pour créer des mots de passe forts, aléatoires, introuvables et sécurisés allant jusqu'à 512 caractères.

Je ne descends plus, depuis ce matin je suis déjà sorti 20 fois



Cherche vélo d'appartement pour me rendre à mon télétravail.

POSSIBILITÉ QUE LE CONFINEMENT SE TERMINE DANS 15 JOURS



MAMAN ON PEUT SORTIR ?



PÉNURIE DE PAPIER Q ?





Dans quelques temps, nous pourrons enfin refaire la fête. Mais pour l'instant ...

